

Regard sur les dépenses municipales au Canada en 2015

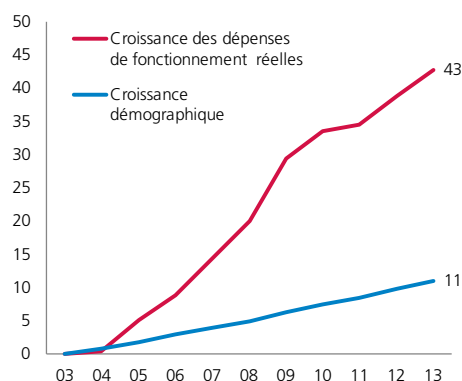
Nina Gormanns, analyste principale de la recherche
Cam Nguyen, stagiaire en politique publique et en entrepreneuriat

De 2003 à 2013, la hausse des dépenses de fonctionnement de tout le secteur municipal au Canada a largement dépassé les repères raisonnables de l'inflation et de la croissance démographique. Sans elle, chaque ménage canadien aurait économisé 5 200 \$ depuis dix ans. Ce rapport examine en profondeur les données relatives à certaines grandes municipalités (Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Moncton, Halifax, Charlottetown et St. John's) et en conclut que les dépenses excessives sont une tendance généralisée. Cela est principalement dû au coût élevé et toujours croissant des salaires et avantages sociaux des employés municipaux. Sans hausse des taxes, des impôts ou d'autres frais, cette tendance n'est pas soutenable.

De 2003 à 2013, les dépenses de fonctionnement de l'ensemble du secteur municipal au Canada ont connu une hausse ajustée en fonction de l'inflation¹ (dépenses réelles) de 43 % (Figure 1), sans compter les sommes investies dans les projets d'infrastructure (immobilisations). Durant la même période, la population a crû d'à peine 11 %.

Cette tendance est insoutenable sans une forte augmentation du fardeau fiscal, perspective peu réjouissante pour la plupart des contribuables et surtout pour les propriétaires de petites et moyennes entreprises (PME) qui paient déjà une part disproportionnée des impôts fonciers². Les hausses d'impôt pour financer des dépenses municipales excessives font peser un fardeau indu sur les PME canadiennes, piliers des économies locales.

Figure 1
Croissance cumulative de la population et des dépenses de fonctionnement réelles dans les municipalités du Canada³, 2003-2013 (en %)



Sources : Analyses par la FCEI des tableaux CANSIM 380-0080 (dépenses), 326-0021 (IPC du Canada) et 051-0001 (population) de Statistique Canada.

Les références : l'inflation et la croissance démographique

Les municipalités justifient souvent les augmentations de revenus qu'elles réclament par la nécessité d'améliorer l'infrastructure dans le but de faire prospérer l'économie locale⁴. Dans le présent rapport, on a volontairement exclu les dépenses consacrées aux projets d'infrastructure (immobilisations) pour se concentrer uniquement sur les dépenses de fonctionnement des municipalités. Pourquoi comparer la hausse des dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation à la croissance démographique? Il serait logique que les dépenses municipales de fonctionnement augmentent au même rythme que l'accroissement de la population pour qu'un plus grand nombre de citoyens bénéficient des mêmes services. Il semble également raisonnable d'ajuster les dépenses de fonctionnement en fonction de l'inflation pour tenir compte des hausses de prix. Les propriétaires de PME sont disposés à appuyer les augmentations de dépenses dans la mesure où celles-ci ne dépassent pas l'inflation et la croissance démographique⁵.

Dans ce rapport, c'est l'indice des prix à la consommation local qui sert à mesurer l'inflation. Il y a des municipalités qui calculent leur propre indice municipal des prix et qui insistent pour qu'on en tienne compte. Du point de vue des contribuables canadiens, cependant, l'indice des prix à la consommation est plus pertinent puisqu'il est le reflet des hausses de prix qu'ils subissent. De plus, l'indice municipal des prix accorde de façon arbitraire beaucoup de poids à des composantes que les municipalités peuvent contrôler ou négocier, comme la rémunération de leurs employés.

D'aucuns sont d'avis qu'il faut prendre la croissance économique (PIB) comme point de référence pour la croissance des dépenses de fonctionnement des municipalités. Or la croissance du PIB mesure en grande partie les gains de productivité que l'on observe principalement dans le secteur privé. De plus, les administrations municipales n'ont pas besoin de se développer au même rythme que la croissance économique parce que, avec les économies d'échelle, les municipalités sont en mesure d'augmenter leurs services de manière rentable. L'expansion des municipalités n'a donc pas à suivre le rythme du développement économique.

Les municipalités se plaignent de manquer de fonds et de revenus et pressent les niveaux supérieurs de gouvernement d'accroître les transferts en leur faveur et de leur accorder un nouveau pouvoir de taxation. Elles soutiennent notamment qu'elles ne touchent que 8 cents par dollar de taxe ou d'impôt⁶. Or, si l'on compte les transferts et les frais d'utilisation comme sources de revenus, on constate que les revenus des municipalités atteignent en fait 15 cents par dollar de taxe ou d'impôt, sans compter que les revenus ajustés en fonction de l'inflation ont augmenté au fil des ans, selon l'analyse faite par la FCEI⁷. Les municipalités ne manquent donc pas de revenus, mais elles cherchent quand même toujours à en avoir davantage.

Les villes continuent de miser sur le manque de revenus

Voici un aperçu des points de vue exprimés par les municipalités.

« À l'heure actuelle, les revenus n'augmentent pas au même rythme que les dépenses liées aux services. Il est donc indispensable de trouver d'autres sources de revenus. » Fédération canadienne des municipalités, 5 juin 2015⁸

« Nous avons un manque criant de ressources et toute amélioration apportée au système qui permettrait d'avoir des revenus plus fiables et prévisibles serait la bienvenue. » [Trad.] Naheed Nenshi, maire de Calgary, 1^{er} février 2015⁹

« Les municipalités manquent de fonds. Chaque année, elles doivent mendier auprès des provinces dont elles dépendent. Ce n'est pas viable. » [Trad.] Brian Bowman, maire de Winnipeg, 1^{er} février 2015⁹

« Nous avons besoin d'une source prévisible de revenus, qui ne dépende pas du bon vouloir des provinces [...] C'est nous qui avons la plus petite part de revenus, alors que nous devons financer la majeure partie des services à fournir et à maintenir. » [Trad.] Fred Eisenberger, maire de Hamilton, 5 février 2015¹⁰

Les propriétaires de PME de partout au Canada sont d'avis que les municipalités dépensent trop. Ils estiment, dans une proportion de 55 %, que leur municipalité n'arrive pas à contrôler ses dépenses. Cette opinion ressort avec encore plus d'évidence dans de nombreuses grandes villes (Annexe B). La section suivante contient une analyse approfondie des tendances en matière de dépenses de fonctionnement à Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Ottawa, Montréal, Québec, Moncton, Halifax, Charlottetown et St. John's. Les données présentées sont une mise à jour du rapport *Regard sur les dépenses municipales au Canada* publié par la FCEI en 2014, qui sonnait l'alarme à propos de la hausse excessive des dépenses municipales au Canada. Prenant 2003 à 2013 comme nouvelle période de référence, le présent rapport réitère sa mise en garde contre les habitudes dépensières de la plupart des municipalités.

Évolution des dépenses de fonctionnement dans les grandes municipalités du Canada

Dans l'ensemble, les administrations de la plupart des grandes villes du Canada n'ont pas réussi à limiter leurs dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation au niveau de référence raisonnable que constitue la croissance démographique (Figure 2).

Par exemple, de 2003 à 2013, la municipalité de Victoria a augmenté ses dépenses de fonctionnement de 36 %, même compte tenu de l'ajustement en fonction de l'inflation, alors que la croissance de sa population n'a été que de 6 % pour la même période. Toute une différence : en l'espace de dix ans, ses dépenses de fonctionnement ont progressé six fois plus vite que la croissance démographique. À Vancouver, l'augmentation des dépenses de fonctionnement réelles de 2003 à 2013 a été environ 4,5 fois supérieure à la croissance démographique. En ce qui concerne Montréal, l'écart est tout aussi grand, mais pour une période plus courte (2007-2013).

Depuis dix ans à St. John's, les dépenses de fonctionnement réelles ont augmenté de 38 %, soit au-delà de quatre fois plus que la croissance démographique de 9 %. À Winnipeg et à Québec, la hausse des dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation représente plus de trois fois la croissance démographique de 2008 à 2013 et de 2007 à 2013 respectivement.

À Calgary et à Edmonton, la croissance des dépenses de fonctionnement réelles a également atteint plus du triple du taux de croissance démographique de 2003 à 2013. Comparativement aux autres villes, la croissance démographique de Calgary et d'Edmonton a été très élevée, soit 25 % et 23 % respectivement, mais les dépenses de fonctionnement réelles ont, par contraste, atteint un taux d'augmentation renversant de 80 % (à Calgary) et de 74 % (à Edmonton). Si la terrible inondation qui a frappé Calgary en 2013 a sans aucun doute contribué à l'augmentation spectaculaire des dépenses de fonctionnement cette année-là, il demeure évident que la municipalité de Calgary n'a pas réussi à bien contenir ses dépenses au cours de la dernière décennie.

Regina, Halifax, Charlottetown et Moncton ont elles aussi un problème de dépenses, quoique moins prononcé que dans d'autres municipalités. De 2003 à 2013, elles ont toutes augmenté leurs dépenses de fonctionnement réelles d'environ le double de leur croissance démographique.

À Ottawa, l'augmentation des dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation n'était pas très loin du niveau de référence raisonnable que constitue la croissance démographique : de 2003 à 2013, la Ville a augmenté ses dépenses de fonctionnement réelles de 16 %, tandis que sa population connaissait une hausse de 13 %. C'est là une nouvelle encourageante, mais la municipalité d'Ottawa pourrait en faire davantage pour limiter la croissance de ses dépenses de fonctionnement réelles, surtout qu'elles ont recommencé à augmenter à un rythme plus rapide ces dernières années.

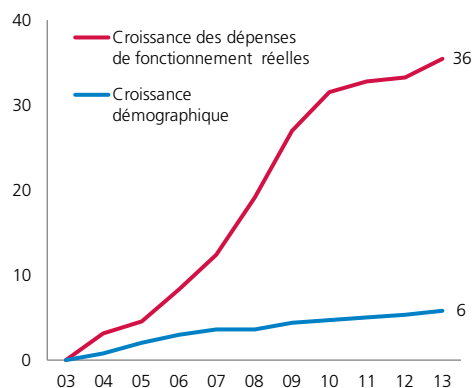
Durant la première moitié de la période de référence, les augmentations des dépenses de fonctionnement à Toronto ont de toute évidence été excessives, mais on a constaté dernièrement des

signes que la Ville avait commencé à les restreindre. Par exemple, elle a réussi à négocier des augmentations salariales relativement modestes avec le syndicat des employés municipaux¹¹. De plus, la Ville a donné certains services en sous-traitance au secteur privé afin d'accroître leur rentabilité¹². Depuis quelques années, les dépenses de fonctionnement réelles ont même diminué : elles ont été de 1 % inférieures au taux de croissance démographique en 2013. Cela dit, il est encore trop tôt pour savoir si l'administration municipale de Toronto continuera à maintenir ses dépenses de fonctionnement à un niveau viable.

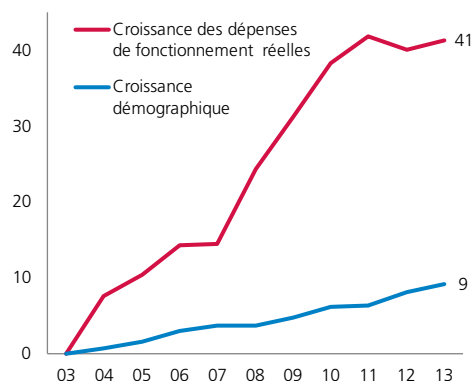
Figure 2

Croissance cumulative de la population et des dépenses de fonctionnement réelles pour certaines municipalités (en %)

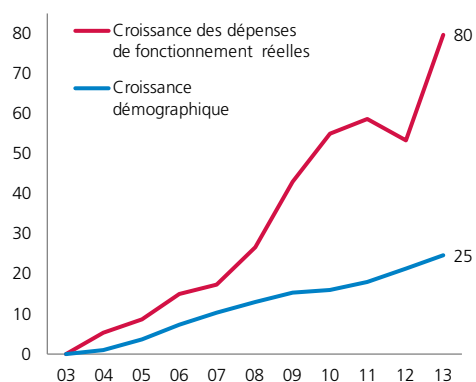
Victoria¹³, 2003-2013



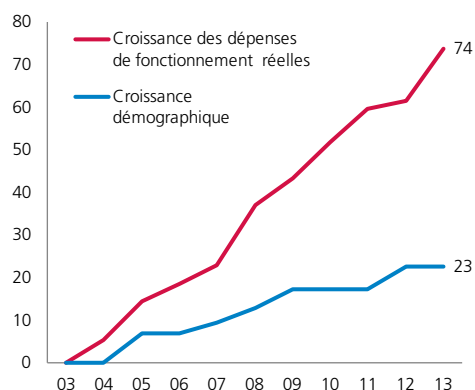
Vancouver¹³, 2003-2013



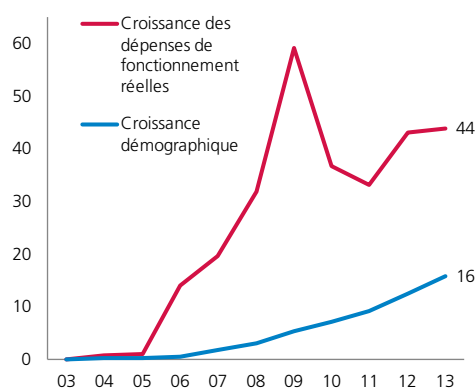
Calgary¹⁴, 2003-2013



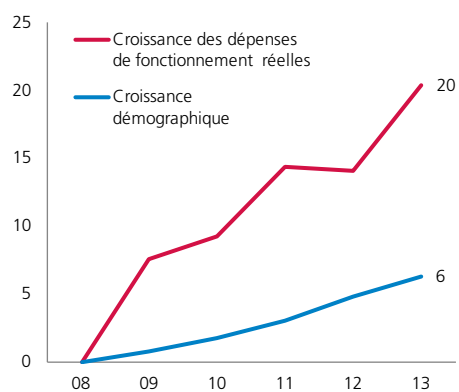
Edmonton¹⁴, 2003-2013



Regina¹⁴, 2003-2013



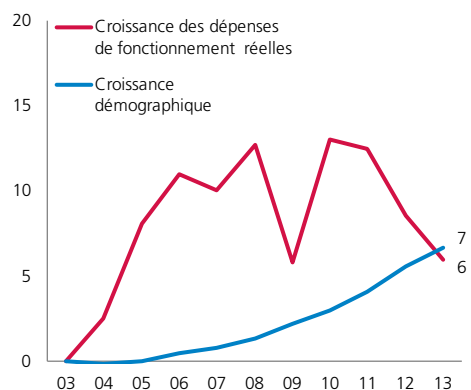
Winnipeg¹⁵, 2008-2013



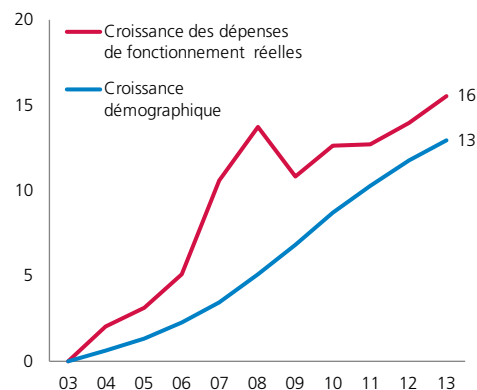
Sources : Analyses par la FCEI des données de la division des statistiques des administrations locales du ministère des Communautés, du Sport et du Développement culturel, Colombie-Britannique, Sch402; des données du ministère des Affaires municipales de l'Alberta, Schedules D and « Population of Alberta »; des rapports annuels de la Ville de Regina; des états financiers consolidés de la Ville de Winnipeg; du tableau CANSIM 326-0021 (IPC de Vancouver, Victoria, Calgary, Edmonton, Regina et Winnipeg) et de la totalisation personnalisée (population de Regina et Winnipeg) de la Division de la démographie de Statistique Canada, et des statistiques de la Colombie-Britannique (population de Vancouver et Victoria).

Figure 2 (suite)

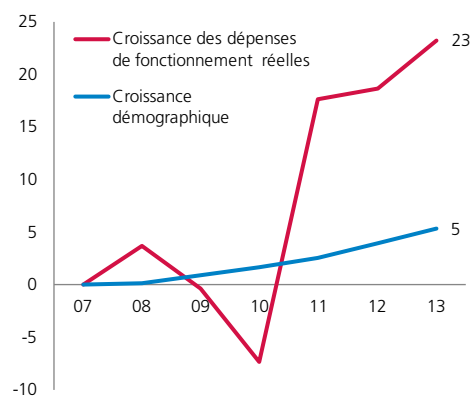
Toronto¹⁴, 2003-2013



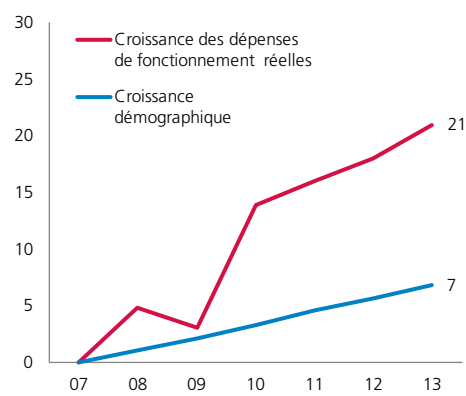
Ottawa¹⁴, 2003-2013



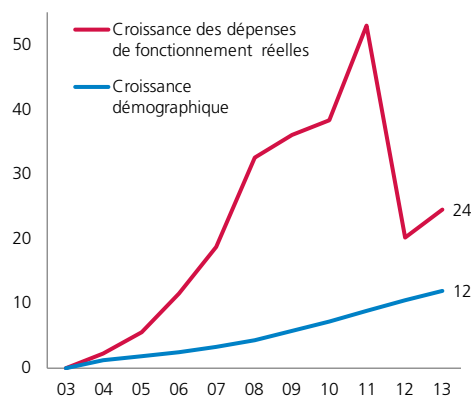
Montréal^{14, 16, 17}, 2007-2013



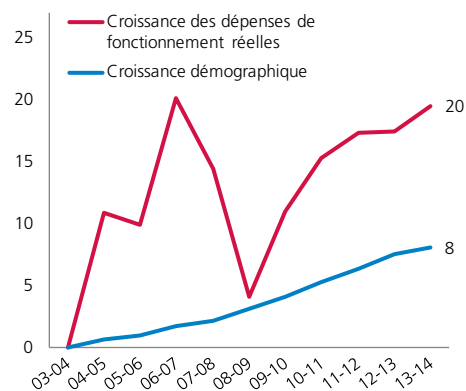
Québec^{14, 17}, 2007-2013



Moncton¹⁸, 2003-2013

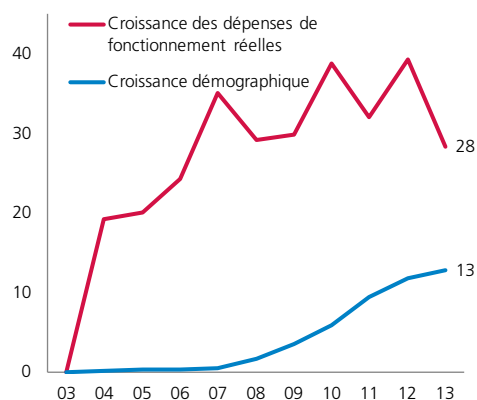
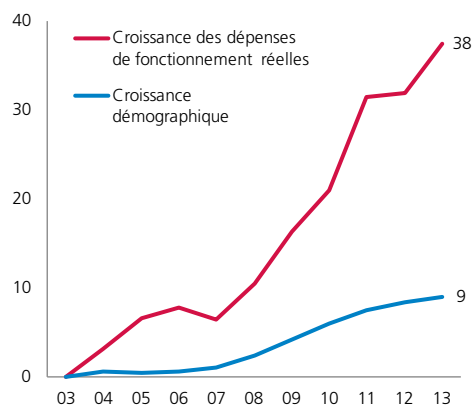


Halifax¹⁹, 2003-2014



Sources : Analyses par la FCEI du *Rapport d'information financière* du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario; des états financiers annuels de la Ville de Montréal; des rapports financiers de la Ville de Québec; des états financiers (consolidés) de la Ville de Moncton, du rapport annuel des statistiques municipales du ministère des Affaires municipales de la Nouvelle-Écosse; du tableau CANSIM 326-0021 (IPC de Toronto, d'Ottawa-Gatineau, de Montréal, de Québec, d'Halifax et du Nouveau-Brunswick) et de la totalisation personnalisée (population de Toronto, d'Ottawa, de Moncton et d'Halifax) de la Division de la démographie de Statistique Canada, et des données de l'Institut de la statistique du Québec (population de Montréal et de Québec).

Figure 2 (suite)

Charlottetown²⁰, 2003-2013**St. John's²¹, 2003-2013**

Sources : Analyses par la FCEI des états financiers consolidés de la Ville de Charlottetown; des états financiers consolidés de la Ville de St. John's et du tableau CANSIM 326-0021 (IPC de Charlottetown et Summerside et de St. John's) et de la totalisation personnalisée (population) de la Division de la démographie de Statistique Canada.

Comment repérer les situations financières problématiques : l'indice de l'état financier de la Nouvelle-Écosse mesure la situation financière des municipalités

Il y a trois ans, la province de la Nouvelle-Écosse, l'Association des municipalités de la Nouvelle-Écosse et l'Association des administrateurs municipaux ont créé d'un commun accord l'indice de l'état financier²² qui permet d'obtenir en un clin d'œil un aperçu de la situation financière de chaque municipalité de la province. Établi à partir d'un vaste éventail de données tirées des états financiers et des rapports annuels, cet outil indique les sources de revenus des municipalités, la façon dont les municipalités dépensent leur argent et la façon dont elles gèrent leurs finances. À l'aide d'un code de couleurs intuitif (vert, jaune et rouge), l'indice illustre le rendement annuel d'une municipalité d'après 15 indicateurs. En tenant compte des résultats antérieurs, il permet de repérer rapidement les aspects financiers qui posent un problème ou qui devraient être examinés de plus près. Même s'il ne peut remplacer un audit financier professionnel, l'indice est un bon outil qui permet aux conseils municipaux de repérer et de régler les problèmes financiers. C'est aussi un bon moyen pour les citoyens de vérifier la performance financière des municipalités.

La réduction des dépenses excédentaires, un potentiel d'économies

Au Canada, les dépenses municipales de fonctionnement qui dépassent le niveau de référence raisonnable totalisent plus de 68 milliards de dollars pour la période allant de 2003 à 2013 (Tableau 1). Si l'augmentation des dépenses de fonctionnement dans le secteur municipal s'était limitée chaque année au niveau de référence et que les économies avaient été transmises aux citoyens, chaque ménage au Canada²³ aurait pu économiser près de 5 200 \$ en dix ans.

Tableau 1

Dépenses de fonctionnement excédentaires et économies potentielles par ménage, pour certaines municipalités

	Période	Total des dépenses excédentaires [1] (en M\$)	Total des économies par ménage [2] (en \$)
Secteur municipal, Canada	2003 à 2013	68 469	5 183
Victoria	2003 à 2013	201	4 683
Vancouver	2003 à 2013	1 670	6 369
Calgary	2003 à 2013	3 602	8 565
Edmonton	2003 à 2013	2 840	8 854
Regina	2003 à 2013	554	7 072
Winnipeg	2008 à 2013	472	1 752
Toronto	2003 à 2013	5 339	5 305
Ottawa	2003 à 2013	807	2 396
Montréal	2007 à 2013	1 764	2 308
Québec	2007 à 2013	509	2 065
Moncton	2003 à 2013	155	5 194
Halifax	2003-2004 à 2013-2014	465	2 869
Charlottetown	2003 à 2013	80	5 581
St. John's	2003 à 2013	209	4 692

Sources : Figures 1 et 2; Profils des communautés de 2001, Profils des communautés de 2006 et Profils du recensement de 2011 de Statistique Canada (nombre de ménages, par municipalité).

[1] Le total des dépenses excédentaires équivaut à la somme des écarts annuels entre les dépenses de fonctionnement réelles et les dépenses de fonctionnement qui auraient suivi le rythme de l'inflation et de la croissance démographique.

[2] Le nombre de ménages pour les années non visées par un recensement (2003-2005 et 2007-2010) a été estimé d'après le taux de croissance annuel du nombre de ménages entre les recensements. Le nombre de ménages pour 2012 et 2013 a été estimé à l'aide du taux de croissance annuel entre les recensements de 2001 et de 2011.

Remarque : Les dépenses de fonctionnement ne sont pas parfaitement comparables d'une municipalité à l'autre en raison des périodes étudiées et des différents éléments compris dans les données relatives aux dépenses (méthode de consolidation, voir l'annexe A).

Il importe de signaler que les dépenses de fonctionnement ne sont pas parfaitement comparables d'une municipalité à l'autre, car la période de référence n'est pas toujours la même et, de plus, la base de consolidation (c'est-à-dire les éléments compris dans les dépenses de fonctionnement) varie d'une municipalité à l'autre (Annexe A). Par exemple, les données de Vancouver comprennent six organismes, conseils et commissions qui s'ajoutent à l'administration de base de la Ville, et aucun d'entre eux ne se rapporte au transport en commun. Par comparaison, les données de Toronto couvrent une multitude d'organismes, de conseils et de commissions, y compris la société de transport de Toronto (Toronto Transit Commission), des arénas, des centres communautaires et des zones d'amélioration commerciale, en plus des activités de base de la Ville.

Les comparaisons entre provinces ne sont pas toujours possibles, mais les comparaisons entre municipalités d'une même province peuvent être révélatrices, à condition que les données sur les dépenses soient de source provinciale et couvrent la même période (voir le Tableau A.1 à l'Annexe A

pour les remarques concernant les données). En Alberta, les économies totales que chaque ménage de Calgary et d'Edmonton aurait pu faire entre 2003 et 2013 se chiffrent au total à plus de 8 500 \$ dans chaque cas. En Ontario, par contre, il y a de grands écarts. En effet, si les augmentations des dépenses de fonctionnement n'avaient pas dépassé les taux d'inflation et de croissance démographique, chaque ménage de Toronto aurait économisé 5 300 \$, soit plus du double qu'à Ottawa, où les économies potentielles auraient totalisé 2 400 \$. Dans l'ensemble, si les administrations municipales avaient restreint efficacement leurs dépenses, les contribuables canadiens auraient fait des économies considérables en l'espace de dix ans.

Les contribuables canadiens en ont-ils pour leur argent?

Des augmentations des dépenses réelles supérieures à la croissance démographique peuvent être justifiées si les municipalités fournissent des services supplémentaires ou améliorent l'efficacité des services existants. Mais les contribuables sont nombreux à penser que les services publics ne représentent pas un bon rapport qualité-prix ou que le rapport qualité-prix ne s'est pas amélioré, selon les résultats des sondages de la FCEI (Annexe C).

La FCEI a régulièrement demandé à ses membres d'évaluer le rapport qualité-prix des services publics offerts par leur municipalité selon une échelle allant de « médiocre » à « bonne » en passant par « correcte ». Dans l'ensemble, la note « médiocre » est beaucoup plus répandue que la note « bonne » (Figure C.1, Annexe C). À l'échelle nationale, 43 % des propriétaires de PME canadiennes ont accordé à leur administration municipale la note « médiocre » en 2006, et ce taux a atteint 49 % en 2013. À titre d'exemple, 60 % des propriétaires de PME de Vancouver ont donné à leur municipalité la note « médiocre » en 2013, par rapport à 45 % en 2006. À St. John's, 58 % des propriétaires de PME ont attribué la note « médiocre » en 2006 et, sept ans plus tard, la proportion était de presque trois quarts. Si on a observé quelques améliorations de 2006 à 2013 dans certaines municipalités (comme Ottawa, Montréal, Québec et Halifax), on a en général tendance à estimer que le rapport qualité-prix est médiocre et va en empirant.

Les propriétaires de PME ne sont pas les seuls à être insatisfaits de leur administration municipale puisque le grand public n'a pas non plus l'impression d'en avoir pour son argent. Un sondage d'opinion réalisé pour la FCEI révèle que deux tiers des Canadiens ne sont pas satisfaits du rapport qualité-prix qui se rattache aux taxes et aux frais imposés par le gouvernement (Figure C.2, Annexe C). S'il est vrai que cette opinion s'applique à tous les niveaux de gouvernement, il n'en reste pas moins que les administrations municipales sont particulièrement visées.

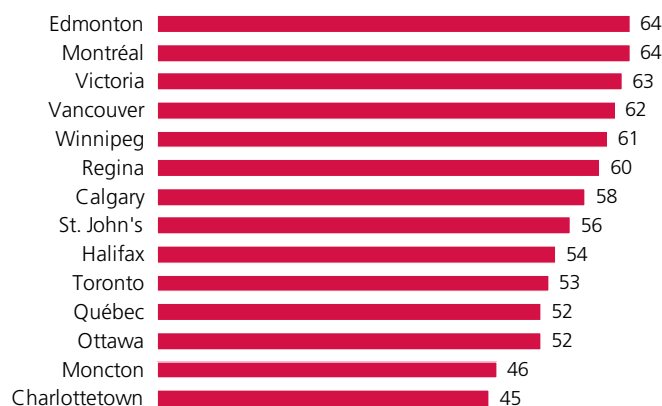
Dans l'ensemble, les propriétaires de PME et les contribuables n'obtiennent pas un bon rapport qualité-prix pour les impôts qu'ils versent aux administrations municipales. Ils n'ont pas l'impression que les municipalités dépensent l'argent de manière responsable. Une question s'impose donc : pourquoi les dépenses de fonctionnement des municipalités ont-elles augmenté à ce point au fil des années?

Le cœur du problème : la rémunération des fonctionnaires municipaux

En 2013, la part des dépenses de fonctionnement attribuée aux salaires et aux avantages sociaux allait de 45 % à Charlottetown à 64 % à Edmonton et Montréal (Figure 3). La plupart des municipalités étudiées dans le présent rapport consacraient plus de la moitié de leurs dépenses de fonctionnement à la rémunération de leurs employés, et la proportion atteignait 60 % ou plus pour six villes : Regina, Winnipeg, Vancouver, Victoria, Montréal et Edmonton.

Figure 3

Proportion des dépenses de fonctionnement attribuée aux salaires et aux avantages sociaux dans certaines municipalités en 2013 (en %)



Sources : Figures 1 et 2. Pour Vancouver, Victoria et Halifax, les données sur les salaires et les avantages sociaux proviennent des états financiers consolidés et des rapports annuels de ces municipalités, tandis que les données sur les dépenses de fonctionnement proviennent de sources provinciales.

Au fil des années, les montants attribués aux salaires et aux avantages sociaux ont augmenté de façon considérable dans certaines municipalités. Par exemple, à Edmonton et à Calgary, les dépenses consacrées à la rémunération des employés ont augmenté de 74 % et de 47 % respectivement entre 2003 et 2013, même après l'ajustement en fonction de l'inflation (Tableau 2). À Victoria et à Vancouver, les montants attribués aux salaires et aux avantages sociaux ont augmenté de 23 % et de 15 % respectivement au cours de la dernière décennie.

Tableau 2

Augmentation des dépenses réelles consacrées aux salaires et aux avantages sociaux et croissance démographique dans certaines municipalités (en %)

Municipalité	Période	Augmentation des dépenses réelles consacrées aux salaires et aux avantages sociaux	Croissance démographique
Victoria	2006 à 2013*	23	3
Vancouver	2003 à 2013	15	9
Calgary	2003 à 2013	47	25
Edmonton	2003 à 2013	74	23
Regina	2003 à 2013	36	16
Winnipeg	2008 à 2013	19	6
Toronto	2003 à 2013	35	7
Ottawa	2003 à 2013	43	13
Montréal	2007 à 2013	34	5
Québec	2007 à 2013	15	7
Moncton	2011 à 2013*	8	3
Halifax	2003-2004 à 2013-2014	38	8
Charlottetown	2003 à 2013	48	13
St. John's	2012 à 2013*	2	1

Sources : Figures 1, 2 et 3.

*La période étudiée correspond à la période pour laquelle il existe des données relatives aux salaires et aux avantages sociaux. Elle diffère de celle sur laquelle porte l'analyse des dépenses de fonctionnement.

Certaines municipalités veulent réduire le coût de la rémunération des fonctionnaires

Au début de mars 2015, le maire de Montréal a annoncé l'intention de la Ville de réduire de 10,5 % la masse salariale de ses employés²⁴. Pour y parvenir, la Ville de Montréal réduira les avantages sociaux, augmentera les heures travaillées, donnera certains travaux en sous-traitance et diminuera les coûts liés aux congés de maladie. Cela s'ajoute au plan quinquennal de main-d'œuvre introduit en 2014 qui vise à faire diminuer le coût des salaires en réduisant le personnel de la Ville de 2 200 personnes d'ici cinq ans. On estime que ce plan permettra à la Ville de Montréal d'économiser 240 millions de dollars d'ici 2020²⁵.

D'autres municipalités ont renouvelé leur convention collective avec leurs syndicats d'employés au cours des dernières années. Les augmentations salariales qui en résultent varient beaucoup. Par exemple, à Edmonton, les employés municipaux affectés aux travaux extérieurs ont conclu avec la Ville un contrat de travail qui leur accorde des augmentations salariales généreuses de 8,5 % sur trois ans, soit 2,5 % en 2011 et 3 % en 2012 et en 2013²⁶.

En juin 2012, la municipalité d'Halifax a accepté d'accorder à ses employés affectés aux travaux intérieurs une augmentation salariale de 6 % en trois ans²⁷. C'est donc dire que tous les fonctionnaires municipaux appartenant à cette catégorie ont reçu une augmentation salariale de 2 % par année de 2012 à 2014. Des employés municipaux travaillant à des échelons inférieurs ont aussi bénéficié d'une augmentation supplémentaire de leur taux horaire.

En février 2012, la Ville de Toronto a réussi à négocier des augmentations salariales relativement modestes pour ses employés affectés aux travaux extérieurs. Elle a convenu de leur accorder une augmentation salariale de 4,5 % au total jusqu'en 2015²⁸. Pour être plus précis, aucune augmentation n'a été accordée en 2012²⁹, le salaire de base a été majoré de 0,5 % en 2013 et l'augmentation restante de 4 % a été répartie entre 2014 et 2015.

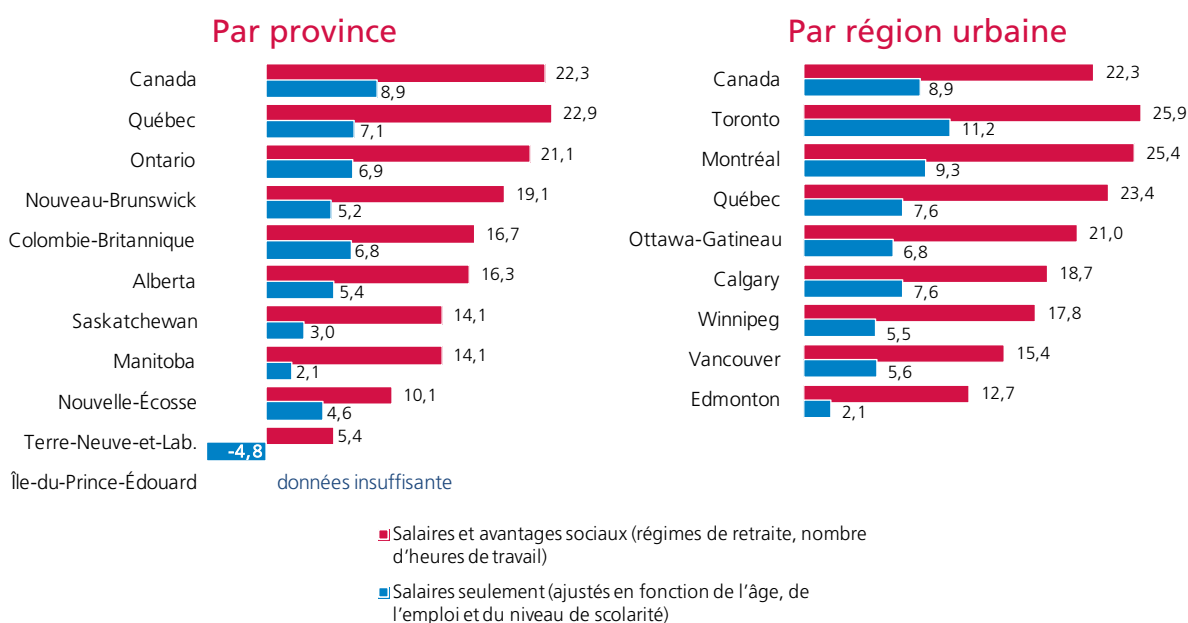
Deux facteurs expliquent les augmentations salariales spectaculaires ajustées en fonction de l'inflation qui sont accordées aux employés municipaux. Premièrement, les employés municipaux sont nettement mieux rémunérés que les employés du secteur privé. Deuxièmement, la main-d'œuvre du secteur municipal a connu une expansion beaucoup plus rapide que ce qui est la norme dans le secteur privé. La croissance rapide de l'emploi, conjuguée à des taux de rémunération généreux, a grandement contribué à faire augmenter les dépenses de fonctionnement municipales à un rythme qui n'est pas soutenable.

L'avantage de rémunération des fonctionnaires municipaux

En ne tenant compte que des salaires, on constate que les fonctionnaires municipaux de l'ensemble du Canada sont, à travail égal, 9 % mieux payés que leurs homologues du secteur privé et, si l'on tient compte des avantages sociaux (heures de travail, cotisations patronales aux régimes de retraite d'employeur³⁰), leur avantage de rémunération grimpe à 22 % (Figure 4). À l'échelle des provinces, les salaires et avantages sociaux sont particulièrement élevés au Québec et en Ontario (23 % et 21 % respectivement).

Figure 4

Salaires et avantages sociaux des employés des municipalités, 2010 (en % de plus par rapport aux rémunérations comparables des employés du secteur privé)



Sources : FCEI, *Regard sur les salaires*, 2015 (données de Statistique Canada, 2011, Enquête nationale auprès des ménages).

Remarque : Les régions urbaines n'ont pas toujours les mêmes limites que les villes (p. ex. Toronto comprend des zones situées en dehors de la ville de Toronto, qui font partie du Grand Toronto). C'est donc dire que les salaires ou les salaires et avantages sociaux ne sont pas forcément le reflet fidèle de ce qu'on observe dans la ville elle-même, mais plutôt dans l'ensemble de la région.

Parmi les grands centres urbains (qui peuvent comprendre des zones situées en dehors des municipalités), ce sont les régions de Toronto et de Montréal qui offrent le plus gros avantage de rémunération à leurs fonctionnaires municipaux, car ceux-ci reçoivent un salaire et des avantages sociaux 25 % plus élevés que les employés occupant des emplois semblables dans le secteur privé. En ce qui concerne la région d'Edmonton, même si l'avantage de rémunération y est moins prononcé que dans d'autres centres urbains, il est tout de même de 13 %, ce qui est considérable.

Le Québec, chef de file de la réforme des régimes de retraite municipaux

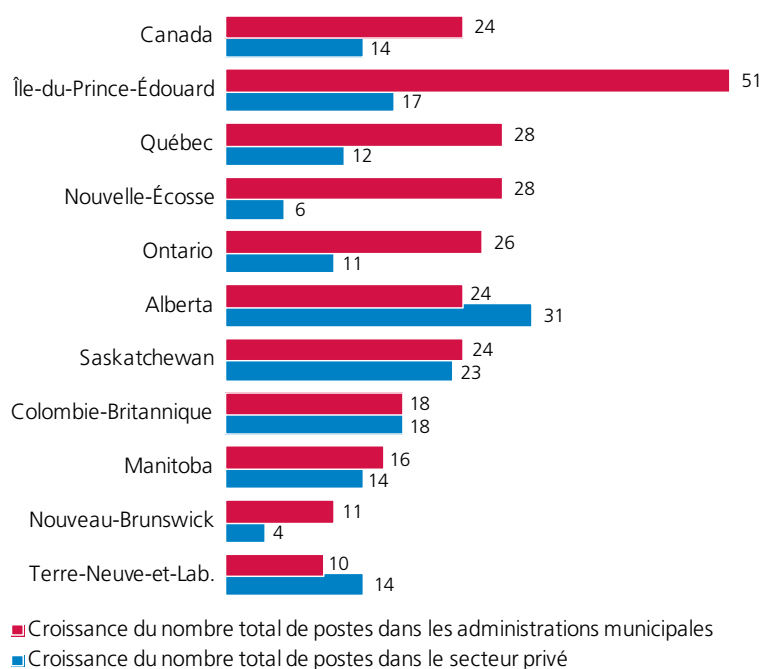
En décembre 2014, le gouvernement du Québec a adopté le *Projet de loi n° 3 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*^{F1}, qui exige que les municipalités restructurent les régimes de retraite qu'elles offrent à leurs employés. Les municipalités et leurs employés paient maintenant, dans la plupart des cas, des cotisations à parts égales. Les fonctionnaires qui, avant la prise d'effet de la loi, cotisaient 35 % ou moins à leur régime de retraite peuvent augmenter graduellement cette part, qui doit toutefois atteindre 50 % d'ici 2020. Un fonds de stabilisation destiné à protéger les régimes de retraite contre les risques futurs a également été créé dans chaque municipalité. La cotisation totale combinée de l'employeur et des employés au régime de retraite ne peut dépasser 18 % de la masse salariale totale (20 % pour les policiers et les pompiers). À certaines conditions, les municipalités sont autorisées à geler les ajustements au coût de la vie des prestations de retraite versées aux retraités et aux employés actifs.

Expansion rapide de la main-d'œuvre municipale

Les effectifs des administrations municipales grandissent plus rapidement que ceux du secteur privé, ce qui contribue à amplifier l'augmentation des dépenses municipales liées à la rémunération. Le nombre de postes dans toutes les municipalités canadiennes s'est accru de près d'un quart entre 2003 et 2013, contre seulement 14 % dans le secteur privé (Figure 5). Les taux de croissance de l'emploi dans le secteur municipal ont dépassé ceux du secteur privé à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. En Colombie-Britannique, le taux de croissance est le même dans les deux secteurs depuis une dizaine d'années. C'est seulement en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador que la croissance de l'emploi a été plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur municipal.

Figure 5

Croissance cumulative du nombre total de postes dans les administrations municipales et le secteur privé, de 2003-2013, par province (en %)



Source : Analyse par la FCEI du tableau CANSIM 383-0031 (statistiques du travail) de Statistique Canada.

Adoption d'habitudes plus viables pour les dépenses de fonctionnement

Combinés à l'expansion rapide de la main-d'œuvre, les niveaux de rémunération non viables des municipalités contribuent largement à la croissance excessive des dépenses de fonctionnement municipales. Si les dépenses que les municipalités consacrent à leur personnel s'étaient conformées aux normes du secteur privé, une part importante des dépenses de fonctionnement aurait été libérée. En 2012, le secteur municipal du Canada a dépensé 32,4 milliards de dollars³² pour les salaires et avantages sociaux du personnel, soit 3,7 milliards³³ de plus que si les normes du secteur privé avaient été appliquées.

En dépassant les normes en vigueur dans le secteur privé, la rémunération des fonctionnaires coûte cher. Elle prive les contribuables de sommes importantes et détourne des fonds d'autres priorités, comme des investissements dans l'infrastructure. L'élimination de l'avantage de rémunération du secteur municipal est un pas important vers l'amélioration de la gestion financière des municipalités. Elle ferait baisser les taxes, les impôts et d'autres frais, et cela permettrait aux propriétaires de PME d'investir davantage dans leurs entreprises pour favoriser leur croissance et continuer à soutenir leurs collectivités et l'économie locale.

Conclusion et recommandations : il est temps de contrôler les dépenses

L'analyse exposée dans le présent rapport montre que les dépenses de fonctionnement ajustées en fonction de l'inflation des municipalités canadiennes ont connu une hausse phénoménale, nettement plus rapide que la croissance démographique qui constitue un niveau de référence raisonnable. De toute évidence, les municipalités doivent s'efforcer de réduire leurs dépenses de fonctionnement.

Certains signes indiquent que quelques municipalités commencent à s'attaquer à la question des dépenses excessives. Toronto, par exemple, a négocié des augmentations de salaire relativement modestes avec les syndicats locaux et a donné certains services publics en sous-traitance au secteur privé afin d'accroître la rentabilité. Les dépenses de fonctionnement de la Ville d'Ottawa se rapprochent des niveaux de référence que sont l'inflation et la croissance démographique, mais il est encore trop tôt pour pouvoir affirmer qu'il s'agit là d'une nouvelle tendance. La plupart des municipalités perpétuent leurs habitudes dépensières non viables. Il est également inquiétant de constater qu'au lieu de songer à restreindre les dépenses, les administrations municipales et des organismes comme la Fédération canadienne des municipalités cherchent encore à faire augmenter les revenus municipaux.

Comment les municipalités peuvent-elles mieux contrôler leurs dépenses de fonctionnement? Une partie de la réponse consiste à limiter les salaires et les avantages sociaux de leur fonction publique, qui représentent la majeure partie de leurs dépenses de fonctionnement et qui sont actuellement nettement plus généreux que dans le secteur privé. C'est un point important à considérer, et c'est ce qu'on commence à faire à certains endroits. Par exemple, afin de restreindre les obligations découlant des régimes de retraite, le gouvernement du Québec a adopté une loi réformant les régimes de retraite municipaux en décembre 2014, et le maire de Montréal a l'intention de réduire les coûts en personnel. Ce sont là des pas dans la bonne direction.

Il faut un leadership politique vigoureux pour arriver à redresser les habitudes dépensières non viables des municipalités canadiennes. Les leaders municipaux doivent se pencher sérieusement sur les tendances en matière de dépenses de fonctionnement et prendre des décisions à ce chapitre en tenant compte du long terme. De leur côté, les gouvernements fédéral et provinciaux ont aussi un rôle à jouer et ne doivent pas céder aux demandes de financement supplémentaires des municipalités sans amélioration de la transparence et de l'imputabilité à l'échelle municipale. Les contribuables ont le

droit de s'attendre à ce que tous les ordres de gouvernement gouvernent et planifient à long terme de manière responsable.

Au lieu de réclamer plus d'argent ou de nouveaux pouvoirs de taxation aux paliers supérieurs de gouvernement, les municipalités devraient envisager d'utiliser les outils et les options à leur disposition pour restreindre leurs dépenses de fonctionnement. Dans cette optique, la FCEI fait les recommandations suivantes aux municipalités et aux gouvernements fédéral et provinciaux.

Recommandations

Pour les municipalités

1. Limiter les augmentations des dépenses de fonctionnement aux taux d'inflation et de croissance démographique.

- ▶ Une hausse des dépenses de fonctionnement qui correspond à l'accroissement de la population et à la hausse des prix est raisonnable; au-delà de ce point de référence, elle n'est pas viable à long terme et ne fait qu'alourdir le fardeau des contribuables.

2. Mettre sur pied des régimes de rémunération qui soient viables et plus comparables à ceux du secteur privé.

- ▶ Limiter les augmentations de rémunération, en particulier en cas d'écart important, tant que les niveaux de rémunération du secteur municipal et du secteur privé ne seront pas alignés.
- ▶ Engager les nouveaux employés à des taux de rémunération correspondant à ceux en vigueur dans le secteur privé pour des emplois semblables.
- ▶ Adopter un plan de réduction des dépenses de rémunération qui prévoit une réforme des régimes de retraite (p. ex. faire adhérer les nouveaux employés à des régimes de retraite à cotisations déterminées ou à risque partagé plutôt qu'à des régimes de retraite à prestations déterminées, et éliminer les clauses de retraite anticipée) et envisager de réduire la taille de la fonction publique municipale (principalement par attrition).

3. Examiner les programmes et services en vigueur en vue d'en sous-traiter une partie au secteur privé.

- ▶ Déterminer les programmes et services qui pourraient être fournis de façon plus rentable en passant par un appel d'offres auprès des fournisseurs du secteur privé.

Pour les gouvernements provinciaux

1. Geler les fonds versés aux municipalités pour leurs dépenses de fonctionnement aux niveaux actuels jusqu'à ce que les administrations municipales gèrent leurs dépenses de manière satisfaisante.

- ▶ Éviter d'accorder aux municipalités d'autres paiements de transfert généraux (inconditionnels) au-delà des niveaux actuels tant que celles-ci n'auront pas réduit leurs dépenses de fonctionnement à des niveaux ne dépassant pas les taux d'inflation et de croissance démographique, qu'elles n'auront pas harmonisé la rémunération de leurs fonctionnaires avec les normes du secteur privé et ne se seront pas attaquées aux déficits et à la viabilité de leurs régimes de retraite.

2. Mettre en place des outils permettant de faire le suivi et de rendre compte de la performance financière des municipalités afin d'améliorer la santé financière et la responsabilisation de celles-ci.

- ▶ Concevoir en collaboration avec les municipalités une série d'indicateurs permettant d'évaluer leurs sources de revenus, la façon dont elles dépensent leur argent et la façon dont elles gèrent leurs finances. Il faudrait qu'un outil fasse un suivi régulier de ces indicateurs (par

exemple, annuellement) dans le but de repérer les domaines nécessitant une analyse plus approfondie, et qu'il soit mis à la disposition du public. L'indice de l'état financier de la Nouvelle-Écosse en est un bon exemple.

- ▶ Créer un bureau indépendant pour vérifier régulièrement les dépenses publiques des municipalités afin d'accroître la responsabilisation des administrations municipales et assurer une meilleure utilisation des ressources dans la poursuite des activités municipales. Un tel bureau indépendant existe en Colombie-Britannique : le vérificateur général des municipalités (Auditor General for Local Government).

3. Améliorer la qualité des données financières municipales pour faciliter l'évaluation et la comparaison des dépenses municipales.

- ▶ Recueillir et publier les données financières municipales d'une manière uniforme d'un exercice financier à l'autre et fournir aux municipalités des modèles provinciaux pour la présentation de l'information financière (budgets, états financiers, rapports municipaux d'information financière). Idéalement, les données financières des municipalités devraient être parfaitement comparables d'un bout à l'autre du pays.
- ▶ Rendre les données financières municipales facilement accessibles à un seul et même endroit, soit sur le site Web du ministère responsable des affaires municipales.

Pour le gouvernement fédéral

1. Geler les fonds versés aux municipalités pour leurs dépenses de fonctionnement aux niveaux actuels jusqu'à ce que les administrations municipales gèrent leurs dépenses de manière satisfaisante.

- ▶ Éviter d'accorder aux municipalités d'autres paiements de transfert généraux (inconditionnels) au-delà des niveaux actuels tant que les municipalités n'auront pas réduit leurs dépenses de fonctionnement à des niveaux ne dépassant pas les taux d'inflation et de croissance démographique, qu'elles n'auront pas harmonisé la rémunération de leurs fonctionnaires avec les normes du secteur privé et ne se seront pas attaquées aux déficits et à la viabilité de leurs régimes de retraite.

Annexe A : Remarques sur les données en matière de dépenses municipales

Dans la plupart des provinces, les données financières des municipalités sont recueillies et publiées par le ministère responsable des affaires municipales. Le présent rapport utilise donc surtout des données fournies par les gouvernements provinciaux pour que l'analyse soit la plus cohérente possible. Toutefois, certains problèmes de comparaison demeurent.

Utilisation des modèles provinciaux : Bon nombre de gouvernements provinciaux fournissent aux municipalités des modèles de présentation de l'information financière. Par contre, les municipalités ne s'en servent pas toutes, ce qui nuit à la comparaison des données.

Méthode de consolidation : Ce terme englobe les organismes, les conseils et les commissions, en plus de l'administration de base de la Ville, qui sont compris dans les rapports municipaux. Les variations de méthode peuvent nuire à la comparaison, car les données d'une municipalité peuvent comprendre les dépenses de fonctionnement d'un grand nombre d'organismes, de conseils et de commissions, alors que celles d'une autre se limitent aux dépenses de fonctionnement de son administration de base. Souvent, plus grande est la municipalité, plus grand est le nombre d'organismes, de conseils et de commissions compris dans ses dépenses consolidées. À Toronto, par exemple, les données consolidées comprennent celles de diverses zones d'amélioration commerciale, d'arénas, de centres communautaires, d'organismes et de sociétés, comme la société de transport de Toronto (Toronto Transit Commission) et la commission de la bibliothèque publique de Toronto (Toronto Public Library Board). L'exclusion de ces organismes, conseils et commissions reviendrait à omettre d'importants secteurs de dépenses et à sous-estimer les montants dépensés par les municipalités³⁴. Voilà pourquoi le présent rapport se base principalement sur des données consolidées, sauf pour les municipalités suivantes :

- ▶ **Halifax :** À compter de l'exercice financier 2008-2009, la présentation du rapport annuel des statistiques municipales du gouvernement de la Nouvelle-Écosse a changé de façon à inclure à la fois des données consolidées et des données non consolidées. Les données non consolidées pour Halifax ne sont employées qu'à partir de 2008-2009 pour assurer la comparabilité des données au fil du temps.
- ▶ **Moncton :** Avant 2011, les états financiers de la Ville de Moncton ne contiennent que de l'information sur l'administration de la municipalité. À partir de 2011, les données financières sont consolidées avec celles de Développement industriel de Moncton (DIM) et du service de l'eau et de l'éclairage (activités des services publics). Pour avoir des données comparables au fil du temps, on a exclu les dépenses relatives à DIM et aux services publics de manière à analyser uniquement les données de l'administration de base de la Ville.

De plus, les données provenant de sources provinciales ne sont pas toutes comparables d'une province à l'autre en raison de la variation des données accessibles et de la forme des rapports utilisés. Pour certaines municipalités, on s'est servi des états financiers consolidés au lieu des données recueillies par le gouvernement provincial.

- ▶ **Regina :** Le gouvernement de la Saskatchewan publie les données financières des municipalités dans le *Municipal Financial Information Return System*, une base de données accessible dans son site Web. Cela dit, les données pour Regina qui s'y trouvent ne touchent que les années 2002 à 2007. Selon le ministère des Relations municipales de la Saskatchewan, la base de données n'a pas été conçue pour tenir compte du changement de principes comptables en matière d'immobilisations (voir ci-dessous) et ne comprend donc pas de données plus récentes. C'est pourquoi l'analyse porte plutôt sur les états financiers consolidés de la Ville de Regina. La Ville a fait preuve de coopération en acceptant de fournir à la FCEI les données pour les années antérieures.

- ▶ **Montréal et Québec** : Le gouvernement du Québec publie les données financières des municipalités dans son Rapport financier des organismes municipaux. Les montants correspondant aux dépenses municipales totales y sont présentés sur une base consolidée, mais pas les montants d'amortissement des immobilisations corporelles. Par conséquent, ce sont les états financiers consolidés des deux villes qui ont été utilisés.
- ▶ **Winnipeg** : Le gouvernement du Manitoba publie annuellement sur son site Web un rapport annuel des statistiques municipales en PDF. Par contre, il n'y inclut pas d'autres données sur l'amortissement des immobilisations que celles concernant les services d'eau et d'égouts, ce qui brouille la distinction entre les dépenses en immobilisations et les dépenses de fonctionnement (voir ci-dessous). Malgré sa demande, la FCEI n'a pas reçu ces renseignements. Les états financiers consolidés de la Ville de Winnipeg ont donc été utilisés au lieu de ces rapports.
- ▶ **Moncton** : En 2012, les municipalités du Nouveau-Brunswick ont adopté les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. D'après les dires d'un représentant gouvernemental, les données financières des municipalités compilées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne sont cohérentes que jusqu'en 2011, car il n'y a pas assez de détails pour permettre d'éliminer les données consolidées des organismes, des conseils et des commissions et de ne faire porter l'analyse que sur l'administration de base de la municipalité. Pour cette raison, on s'est plutôt servi des états financiers de la Ville de Moncton.
- ▶ **St. John's** : Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ne publie pas de données financières municipales. Il est vrai que par le passé des données ont été fournies à la FCEI sur demande, mais il s'agissait de données budgétaires et non de résultats financiers réels depuis l'adoption des normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Par conséquent, on a utilisé plutôt les états financiers consolidés de St. John's.
- ▶ **Charlottetown** : Depuis l'exercice financier 2006-2007, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard publie annuellement sur son site Web un rapport en PDF sur les statistiques municipales. De plus, le ministère des Affaires municipales et de la Planification provinciale de l'Île-du-Prince-Édouard a fourni, à la demande de la FCEI, des données personnalisées pour une plus longue période en format Excel. Toutefois, après avoir communiqué avec un représentant du gouvernement, il y avait des doutes quant à la fiabilité et à la stabilité des données. La FCEI s'est donc servie plutôt des états financiers consolidés de la Ville de Charlottetown.

Distinction entre les dépenses en immobilisations et les dépenses de fonctionnement

Dans la plupart des rapports financiers municipaux fournis par les municipalités et les gouvernements provinciaux et publiés avant 2009, les dépenses en immobilisations sont séparées des dépenses de fonctionnement. De plus, les dépenses en immobilisations sont comptabilisées au moment de leur achat, ce qui peut entraîner de grandes fluctuations des chiffres d'une année à l'autre. Par conséquent, il est logique de séparer ces deux types de dépenses.

En 2009, la plupart des provinces ont changé de principes comptables en matière d'immobilisations en commençant à amortir les immobilisations sur leur durée de vie utile. À la suite de ce changement, entraîné par l'adoption de l'article 3150 (Immobilisations corporelles) du manuel du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), les dépenses en immobilisations ne sont plus comptabilisées dans l'année de leur achat. C'est plutôt l'amortissement de ces immobilisations qui est comptabilisé pour chaque exercice financier et compris dans le total des dépenses déclarées par la Ville. Ce changement de principes comptables explique en partie l'instabilité des tendances en matière de dépenses dans les exercices financiers correspondants.

Pour assurer la cohérence des données dans le temps et entre les municipalités, les dépenses en immobilisations et l'amortissement des immobilisations corporelles sont exclus de la présente étude afin de faciliter l'analyse des tendances en matière de dépenses de fonctionnement.

Tableau A.1

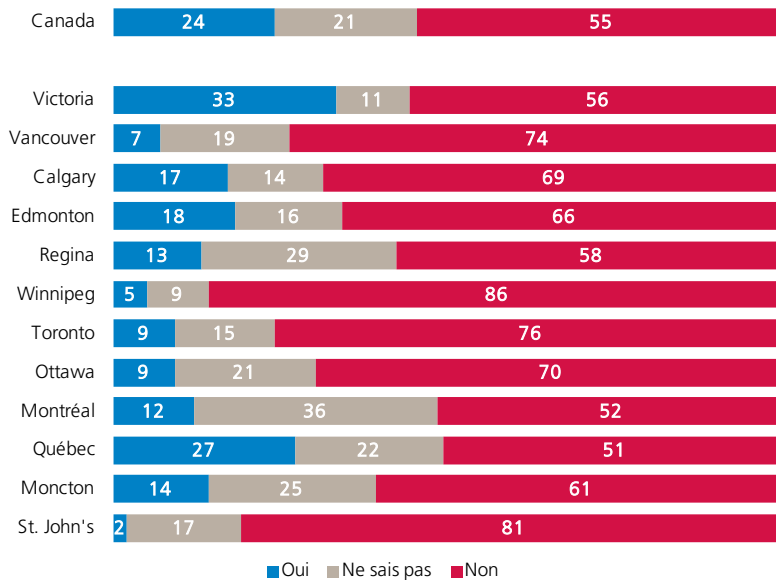
Renseignements contextuels sur les municipalités : entités à l'étude et remarques sur les données

Municipalité	Entité à l'étude	Période visée	Source des données sur les dépenses	Dépenses de fonctionnement consolidées ou non consolidées
<i>Victoria</i>	Ville de Victoria (à l'exception des autres municipalités du Grand Victoria)	2003 à 2013	Données provinciales : Schedule 402, division des statistiques des administrations locales, ministère des Communautés, du Sport et du Développement culturel, Colombie-Britannique	Consolidées
<i>Vancouver</i>	Ville de Vancouver (à l'exception des autres municipalités du district régional du Grand Vancouver)	2003 à 2013		
<i>Calgary</i>	Ville de Calgary (à l'exception des autres municipalités de la région de Calgary)	2003 à 2013	Données provinciales : Schedules C and D, ministère des Affaires municipales, Alberta	Consolidées
<i>Edmonton</i>	Ville d'Edmonton (à l'exception des autres municipalités de la région de la capitale)	2003 à 2013		
<i>Regina</i>	Ville de Regina	2003 à 2013	Rapports annuels de la Ville (y compris les états financiers consolidés)	Consolidées
<i>Winnipeg</i>	Ville de Winnipeg	2008 à 2013	États financiers consolidés de la Ville	Consolidées
<i>Toronto</i>	Ville de Toronto (à l'exception des autres municipalités de la région du Grand Toronto)	2003 à 2013	Données provinciales : Rapport d'information financière du ministère des Affaires municipales et du Logement, Ontario	Consolidées
<i>Ottawa</i>	Ville d'Ottawa (à l'exception de Gatineau, au Québec)	2003 à 2013		
<i>Montréal</i>	Ville de Montréal (à l'exception des autres municipalités de l'île de Montréal défusionnées en 2006)	2007 à 2013	Rapports annuels de la Ville (y compris les états financiers consolidés) Rapports annuels de la Ville (y compris les états financiers consolidés)	Consolidées
<i>Québec</i>	Ville de Québec (à l'exception des municipalités défusionnées en 2006)	2007 à 2013		
<i>Moncton</i>	Ville de Moncton	2003 à 2013	États financiers (consolidés) de la Ville	Non consolidées
<i>Halifax</i>	Municipalité régionale d'Halifax	2003-2004 à 2013-2014	Données provinciales : Rapport annuel sur les statistiques municipales, ministère des Affaires municipales de la Nouvelle-Écosse	Non consolidées
<i>Charlottetown</i>	Ville de Charlottetown	2003 à 2013	États financiers consolidés de la Ville	Consolidées
<i>St. John's</i>	Ville de St. John's	2003 à 2013	États financiers consolidés de la Ville	Consolidées

Annexe B : Efficacité de la gestion des dépenses par les administrations municipales

Figure B.1

Propriétaires de PME : Votre administration locale est-elle performante dans le domaine du contrôle des dépenses? (% de répondants)

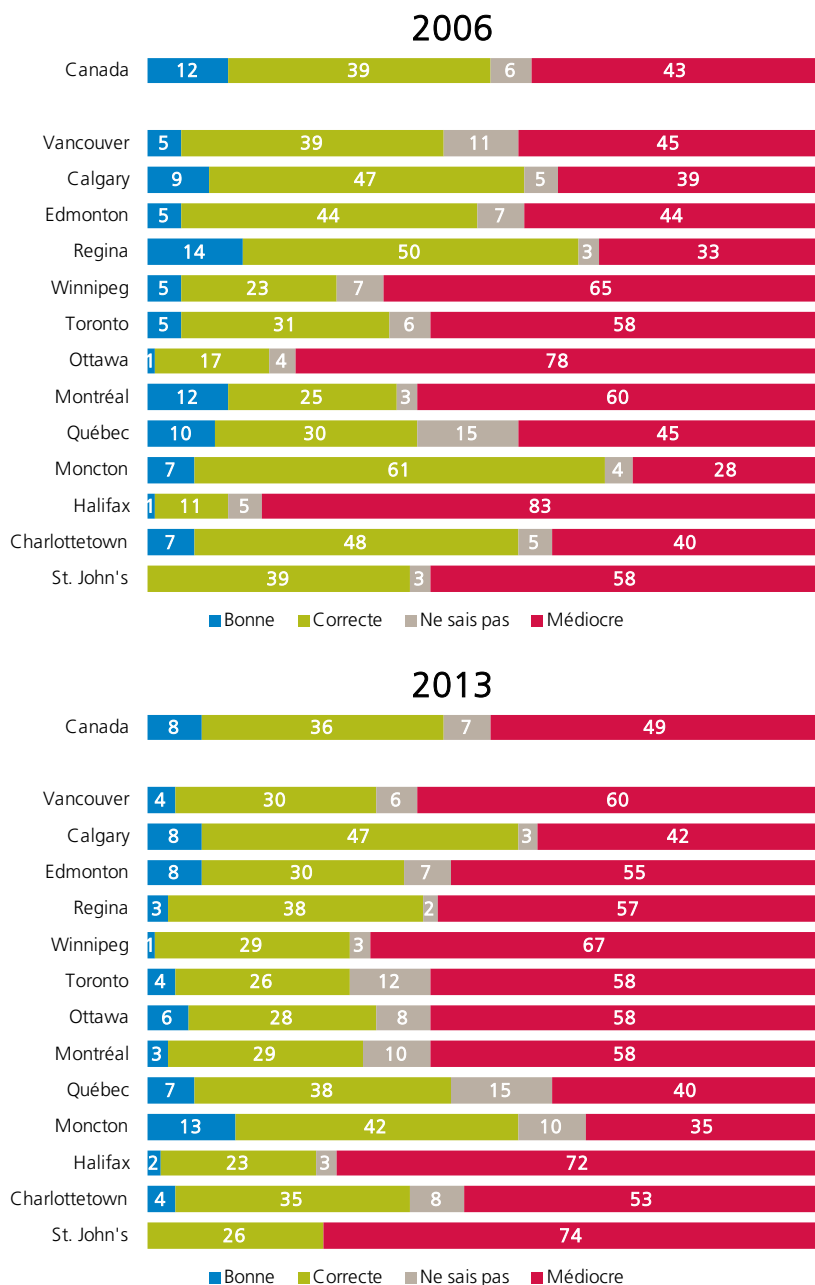


Source : FCEI, sondage *Les opinions de nos membres* n° 75, juillet à décembre 2014, n = 18 565 pour le Canada.
 Remarque : Halifax et Charlottetown sont exclues vu la petitesse des échantillons.

Annexe C : Les services du gouvernement représentent-ils un bon rapport qualité-prix?

Figure C.1

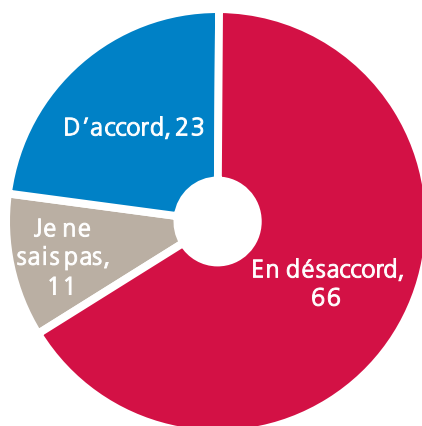
Quelle évaluation les propriétaires d'entreprise font-ils de l'administration locale dont relève leur entreprise en ce qui concerne le rapport qualité-prix des services publics? (% de répondants)



Sources : FCEI, sondage *Les opinions de nos membres* n° 73, juillet à décembre 2013, n = 19 153 pour le Canada; FCEI, sondage *Les opinions de nos membres* n° 58, janvier à juin 2006, n = 22 027 pour le Canada.
 Remarque : Victoria est exclue vu la petitesse des échantillons.

Figure C.2

Particuliers : Les taxes et les frais que je paie au gouvernement représentent un bon rapport qualité-prix (% de répondants)



Source : Sondage d'opinion national effectué par Vision Critical pour le compte de la FCEI entre le 28 et le 29 novembre 2013 (n = 1 511).

1. Les dépenses sont ajustées en fonction de l'inflation pour neutraliser les répercussions de la hausse des coûts dans le temps.

2. Voir par exemple :

Mallett, Ted, Simon Gaudreault et Andreea Bourgeois (2014). *Les collectivités entrepreneuriales : Les meilleurs endroits au Canada pour démarrer ou faire croître une entreprise en 2014*, Toronto, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante [PDF], consulté le 2 juillet 2015 : <<http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3337f.pdf>>.

Truscott, Richard et Simon Gaudreault (2014). *B.C. Municipal Property Tax Gaps 2003-13 : A 10-Year Perspective*, Vancouver, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante [PDF], consulté le 2 juillet 2015 : <<http://cfib.ca/a6669e>>.

Ruddy, Amber (2014). *Small business deserves property tax fairness. A ten-year perspective of property tax gaps in Alberta*, Calgary, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante [PDF], consulté le 2 juillet 2015 : <<http://cfib.ca/a6855e>>.

Muller, Eric et Nina Gormanns (2014). *Wanted: Property Tax Fairness in Saskatchewan: Ranking 2013 property tax gaps from a small business perspective*, Regina, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante [PDF], consulté le 2 juillet 2015 : <<http://cfib.ca/a6788e>>.

Lee, Jovonne (2014). *Ontario Property Tax System Stacked Against Small Business: How Ontario and Its Municipalities Tax Business Properties*, Toronto, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante [PDF], consulté le 2 juillet 2015 : <<http://cfib.ca/a6621e>>.

Racicot, Julien et Simon Gaudreault (2013). *PME et bungalow : deux poids, deux mesures dans la taxation municipale – Comparaison des taxes résidentielles et non résidentielles dans les 100 plus grandes municipalités du Québec*, Montréal, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante [PDF], consulté le 10 juillet 2015 : <<http://fcei.ca/a5479f>>.

Chisholm, Mary (2012). *Taxes et dépenses municipales : le point de vue des PME – Les créateurs d'emplois du Canada atlantique paient plus que leur juste part*, Halifax, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2012 [PDF], consulté le 11 juillet 2015 : <<http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/4492-taxes-et-depenses-municipales-le-point-de-vue-des-pme.html>>.

3. À l'exception des conseils scolaires et des commissions scolaires.

4. Fédération canadienne des municipalités (2015). *Renforcer le Canada en misant sur nos municipalités – Mémoire prébudgétaire 2015 de la FCM*, Ottawa, Fédération canadienne des municipalités [PDF], consulté le 17 juin 2015 : <http://www.fcm.ca/Documents/tools/FCM/Strengthening_Canada_through_our_Hometowns_FR.pdf>.

5. Lorsqu'on leur a demandé : « Quelle serait, selon vous, une hausse appropriée des dépenses municipales? », la grande majorité (87 %) des propriétaires de PME ont répondu que cette hausse ne devrait pas dépasser l'accroissement des prix et de la population combinés. Plus précisément, 64 % ont choisi « une hausse égale à l'inflation et à la croissance démographique »; 9 % préfèrent « une augmentation inférieure à l'inflation et à la croissance démographique », et 14 % s'opposent à toute augmentation. Source : FCEI, sondage *Focus on British Columbia Survey*, novembre 2007.

6. Fédération canadienne des municipalités (2013). *Les Canadiens sont les plus satisfaits de l'ordre de gouvernement municipal* (communiqué en ligne), Ottawa, Fédération canadienne des municipalités, [Web], consulté le 10 juillet 2015 : <<http://www.fcm.ca/accueil/médias/communiqués/2013/les-canadiens-sont-les-plus-satisfaits-de-lordre-de-gouvernement-municipal.htm>>.

7. Wong, Queenie (2014). *Les municipalités sont plus riches qu'elles ne le pensent : La part municipale des impôts, des frais et des transferts*, Toronto, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante [PDF], consulté le 10 juillet 2015 : <<http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/5966-les-municipalites-sont-plus- riches-qu-elles-ne-le-pensent.html>>.

8. Fédération canadienne des municipalités (2015). *Finding New Monies through Corporate Sponsorship and Reviewing Canadian Municipal Corporate Sponsorship Success Stories*, Edmonton, notes d'un atelier donné dans le cadre de l'édition 2015 du Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités [PDF], consulté le 26 juin 2015 : <http://www.fcm.ca/Documents/presentations/2015/AC2015/Finding_New_Monies_Take_Away_Summary_EN.pdf>.

9. The Globe and Mail. *Canada's big city mayors ready to push urban agenda*, *The Globe and Mail*, 1^{er} février 2015, [Web], consulté le 26 juin 2015 : <<http://www.theglobeandmail.com/news/national/big-city-mayors-ready-to-push-urban-agenda/article22740407/>>.

10. CP24 (2015). *Five issues that are bound to come up at the Big Cities Summit* (en ligne), CP24, 5 février 2015, [Web], consulté le 26 juin 2015 : <<http://www.cp24.com/news/five-issues-that-are-bound-to-come-up-at-the-big-cities-summit-1.2221721>>.

11. National Post (2012). *Toronto city workers ratify deal despite protest*, National Post, 13 février 2012, [Web], consulté le 26 juin 2015 : <<http://news.nationalpost.com/toronto/toronto-city-workers-ratify-deal-despite-protest>>.

12. Depuis 2011, la Ville de Toronto sous-traite le ramassage des ordures ménagères de l'ouest de la ville. C'est ainsi qu'une entreprise privée est chargée de ramasser les ordures au bord de la rue dans la moitié de la ville. D'après la vérificatrice générale de Toronto, les économies cumulatives pour toute la durée du contrat devraient dépasser 78 millions de dollars. De plus, la Ville en est actuellement à considérer la privatisation complète du ramassage des ordures dans le reste de la ville. Source : Toronto Sun (2015). *Debate over Toronto's privatized garbage collection delayed*, Toronto Sun, 12 juin 2015, [Web], consulté le 10 juillet 2015 : <<http://www.torontosun.com/2015/06/12/debate-over-torontos-privatized-garbage-collection-delayed>>.

13. En raison du changement de principes comptables, les immobilisations sont amorties à partir de 2008. Avant 2008, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis 2008, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

14. En raison du changement de principes comptables, les immobilisations sont amorties à compter de 2009. Avant 2009, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis 2009, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

15. Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas l'amortissement des immobilisations corporelles. La période couverte va de 2008 à 2013 pour assurer la cohérence avec le rapport de la FCEI intitulé *Manitoba Municipal Spending Watch*, 2^e édition, à venir.

16. Les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montréal comprennent un ajustement au titre des engagements de retraite.

17. La période visée pour l'analyse va de 2007 à 2013, pour exclure les municipalités qui ont défusionné en 2006.

18. Les dépenses de fonctionnement ne comprennent que les données d'administration de la ville de Moncton. À partir de 2011, les états financiers de la Ville ont été consolidés. Ils comprennent les données financières de Moncton Industrial Development Limited (MID) et de Water and Light Department (services publics), qui ne font plus partie des dépenses de fonctionnement.

En 2008, la Commission de transport Codiac Transit a été dissoute, et ses comptes ont été combinés à ceux de la ville de Moncton.

En raison du changement de principes comptables, les immobilisations sont amorties à compter de 2011. Avant 2011, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis 2011, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

19. L'exercice financier va du 1^{er} avril au 31 mars pour toutes les municipalités de la Nouvelle-Écosse, tandis que dans les autres provinces, l'exercice financier des municipalités correspond à l'année civile.

À partir de l'exercice financier 2008-2009, la structure du rapport annuel sur les statistiques municipales a changé. On utilise maintenant des données non consolidées.

Les dépenses de fonctionnement excluent les montants versés au conseil scolaire régional avant l'exercice financier 2008-2009. À cause du changement de la structure du rapport annuel sur les statistiques municipales, les montants versés au conseil scolaire ne sont plus considérés comme des dépenses à partir de 2008-2009, mais déduits des revenus fiscaux.

En raison des modifications d'ordre comptable, les immobilisations sont amorties à compter de 2009-2010. Avant 2009-2010, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations et, de 2009-2010 à 2011-2012, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles. À partir de 2012-2013, l'amortissement des immobilisations corporelles n'est plus comptabilisé dans les dépenses de fonctionnement.

20. En raison des modifications d'ordre comptable, les immobilisations sont amorties à compter de 2009. Avant 2009, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations; depuis 2009, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.

Depuis 2004, les dépenses de fonctionnement excluent aussi les ajustements actuariels au titre des retraites. Les ajustements au titre des retraites ne sont plus exclus à partir de 2009, car ils ne figurent plus dans les dépenses totales.

21. En raison des modifications d'ordre comptable effectuées par la Ville de St. John's depuis 2007, les immobilisations sont amorties et les remboursements de capital sur la dette à long terme ne sont plus comptabilisés. Avant 2007, les dépenses de fonctionnement excluent les dépenses en immobilisations et les contributions au fonds d'immobilisations pour les dépenses en immobilisations de même que les remboursements de capital sur la dette à long terme. Depuis 2007, elles excluent l'amortissement des immobilisations corporelles.
22. Gouvernement de la Nouvelle-Écosse (2014). *Indice de l'état financier, Halifax : Affaires municipales*, [Web], consulté le 26 juin 2015 : <<http://novascotia.ca/dma/finance/indicator/fci.asp>>.
23. Les ménages peuvent être ou non des familles, selon la définition de Statistique Canada (voir <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/households-menage007-fra.cfm>).
24. La Presse (2015). *Diminution de salaire des employés : « Il faut respecter la capacité de payer des contribuables »*, consulté le 26 octobre 2015, [Web] : <<http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201503/19/01-4853569-diminution-de-salaire-des-employes-il-faut-respecter-la-capacite-de-payer-des-contribuables.php>>
25. Ville de Montréal (2014). *Montréal : une ville qui respecte la capacité de payer des citoyens*, communiqué publié le 26 novembre 2014, Montréal, Ville de Montréal, [Web], consulté le 26 juin 2015 : <http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,2657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=24019>.
26. CUPE 30 and City of Edmonton (2011). *Collective Agreement between the City of Edmonton and Canadian Union of Public Employees Local 30*, convention collective, Edmonton, CUPE Alberta [PDF], consulté le 14 juillet 2015 : <<http://alberta.cupe.ca/files/2014/09/L30edmonton.pdf>>.
27. The Chronicle Herald (2012). *Halifax region's municipal workers secure raises in new deal*, *The Chronicle Herald*, 27 juin 2012, [Web], consulté le 13 juillet 2015 : <<http://thechronicleherald.ca/metro/111521-halifax-regions-municipal-workers-secure-raises-in-new-deal>>.
28. Toronto Star (2012). *Toronto Mayor Rob Ford wins labour peace mainly because he compromised*, *Toronto Star*, 7 avril 2012, [Web], consulté le 13 juillet 2015 : <http://www.thestar.com/opinion/editorials/2012/04/07/toronto_mayor_rob_ford_wins_labour_peace_mainly_because_he_compromised.html>.
29. Toronto Sun (2012). *Toronto workers approve 4— year deal*, *Toronto Sun*, 13 février 2012, [Web], consulté le 13 juillet 2015 : <<http://www.torontosun.com/2012/02/13/cupe-local-416-votes-on-contract-with-the-city>>.
30. Dans le secteur public, 86 % des employés participaient à un régime de pension agréé en 2012; dans le secteur privé, ce nombre ne s'élevait qu'à 24 % la même année. Source : Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (2014). *Régimes de pension agréés (RPA) et épargne-retraite – Couverture (Canada)*, Ottawa, Bureau du surintendant des institutions financières du Canada [PDF], consulté le 10 juillet 2015 : <http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/oca-bac/fs-fr/pages/fs_rpp_2014.aspx>.
31. Assemblée nationale du Québec (2014). *Projet de loi n° 3 : Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, quarante et unième législature, première session [PDF], consulté le 26 juin 2015 : <<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-3-41-1.html>>.
32. Analyse par la FCEI du tableau CANSIM 383-0037 (statistiques financières gouvernementales). 2012 est la dernière année pour laquelle on a accès à des données.
33. D'après les méthodes employées dans le plus récent rapport *Regard sur les dépenses municipales au Canada* de la FCEI. Source : Mallett, Ted (2015). *La rémunération sous enquête : Comparaison des salaires et avantages sociaux du secteur public et du secteur privé*, Toronto, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante [PDF], consulté le 27 juillet 2015 : <<http://www.cfib-fcei.ca/francais/article/6069-remuneration-des-fonctionnaires.html>>.
34. Dachis, Benjamin et William B.P. Robson (2014). *Baffling Budgets: Canada's Cities Need Better Financial Reporting. Commentary NO. 397*, Toronto, Institut C.D. Howe [PDF], consulté le 13 juillet 2015 : <http://www.cdhowe.org/pdf/Commentary_397.pdf>.